

Délibération n°D20230151

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Culture, Événementiel et Relations Internationales  
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »

(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »

(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

## RECOURS AU PARTENARIAT FINANCIER PRIVÉ - ACTIONS CULTURELLES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Bergerac de porter des actions culturelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bergerac organise tous les ans, en juillet et août, les Estivales avec une programmation riche et éclectique dont le feu d'artifice du 14 juillet ouvrira le bal de la dixième édition de cet événement incontournable de l'été ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bergerac organise également en 2024 la troisième édition du Festival de théâtre « Bergerac en scène » qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 juin ;

CONSIDÉRANT la fréquentation en hausse des différents événements organisés par la Ville de Bergerac et notamment de Bergerac en scène et des Estivales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de nouer des partenariats privés pour aider au financement de ces actions ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les formules de partenariat présentées dans l'annexe à la délibération ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à signer avec chaque partenaire, jointe à la délibération ;
- **D'AUTORISER** la signature par monsieur le maire de ladite convention avec chaque partenaire, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230151-DE



**Adopté par 24 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

**7 voix contre :** Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 27 DEC. 2023

et de l'affichage en date du 27 DEC. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**



**Jean-Pierre CAZES**

**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**